

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **6 avril 2021 à 19 h 30**, en présentiel, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M <sup>me</sup>	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M <sup>me</sup>	Christine Durant-Duperré	siège 6

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier.

La séance a eu lieu au Centre Communautaire au 426, 2<sup>ième</sup> rang.

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2021
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Acceptation de la demande de paiement numéro 10 : construction Centre Communautaire – Isofor inc.
  - 6.2 Acceptation du certificat d'acceptation provisoire en date du 18 mars : Travaux de construction Centre Communautaire;
  - 6.3 Acceptation des demandes de paiement de TETRA TECH pour les services de surveillance de chantier et les travaux supplémentaires en ingénierie – Centre Communautaire;
  - 6.4 Adoption de la politique de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication et l'attribution de contrat;
  - 6.5 Désignation de la personne responsable de l'application de la présente politique de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication et de l'attribution de contrat;
  - 6.6 Ratification de la demande de subvention au RLS au programme d'aide financière -Achat de matériel durable 2021;

- 6.7 Autorisation de paiement de la facture no. 8917 de Gagné sports, au montant de 2 995.84\$ plus taxes pour l'achat de matériels durables - activité physique;
- 6.8 Engagement municipal pour le respect des balises du programme 'Bilan de santé municipal' tel que préconisé par le RLS et la MRC du Fjord du Saguenay;
- 6.9 Acceptation et appui à la présentation d'une demande au Programme Fonds T.P.I. et autorisation de signature-Mise en valeur du Sentier des Marais;
- 6.10 Autorisation de paiement : Service professionnel Les Maîtres d'œuvre-facture 21-48 Travaux centre communautaire;
- 6.11 Acceptation : Formation ADMQ – La Grande Webdiffusion 2021 : 15-16-17 juin 2021;
- 6.12 Acceptation de la proposition pour la fourniture et l'installation de toiles solaire – Centre communautaire;

## 7. VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Acceptation de la majoration de la prime de garde municipale - voirie;
- 7.2 Demande de M. Cyrille Lapointe du 222 Ch. Du Royaume;
- 7.3 Acceptation du devis et autorisation de la procédure d'appel d'offres public : acquisition Camion 10 roues - voirie;

## 8. URBANISME

- 8.1 Adoption du premier projet de règlement 376.21 modifiant le plan d'urbanisme afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement;
- 8.2 Adoption du premier projet de règlement 377.21 modifiant le règlement de zonage 305.14 et ses amendements en vigueur, afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement;
- 8.3 Adoption du premier projet de règlement 378.21 modifiant le règlement de lotissement sous le numéro 306.14 et ses amendements en vigueur, afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 8.4 Adoption du premier projet e règlement 379.21 modifiant le plan d'urbanisme sous le numéro 304.14 et ses amendements en vigueur;

8.5 Adoption du premier projet de règlement 380.21 modifiant le règlement de zonage sous le numéro 305.14 et ses amendements en vigueur;

8.6 Adoption du premier projet de règlement 381.21 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble sous le numéro 310.14 et ses amendements en vigueur;

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Acceptation pour dépôt du rapport d'analyse sur la vulnérabilité pour le prélèvement d'eau souterraine de Saint-Charles-de-Bourget (X2105069) Englobe, Damien Le Gall, M.Sc.A et M. Simon Bouchand, géol., M.Sc.A;

9.2 Acceptation de la proposition de Plomberie D. Villeneuve pour l'installation de compteurs d'eau;

9.3 Acceptation de la proposition de service de Norda Stelo : Préparation et confection du devis d'appel d'offres publique pour services professionnels en ingénierie – nouvelles installation d'assainissement des eaux usées;

## 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

## 11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

11.1 Acceptation de versement de la contribution 2021 : Comité jardin de St-Charles-de-Bourget;

11.2 Acceptation de versement de la contribution 2021 : Société de développement de St-Charles-de-Bourget;

11.3 Demande de subvention du club optimiste de Saint-Ambroise – Rétro Show en boîte - 2021;

11.4 Demande de M. Bertrand Couture

~~11.5 Demande de la Fondation du Rein : Marche et Course du rein 2021 – 15<sup>ème</sup> anniversaire;~~

11.6 Demande de location : Tournoi de balle (28-29-30 mai)

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Acceptation de la proposition de service professionnel Les Maîtres d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment de service pour la marina;

12.2 Projet d'implantation d'une garderie CPE sur le territoire

12.3 Autorisation au maire et au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à l'embauche d'une personne au poste de secrétaire-trésorier adjoint;

12.4 Appui au projet GNL et acceptabilité sociale

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

**1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION NO 139.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durant-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le point suivant aux affaires nouvelles :

- 12.4 Autorisation à M. le maire et au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à l'embauche d'une personne au poste de secrétaire-trésorier adjoint;
- 12.5 Appui au projet GNL et acceptabilité sociale

En retirant le point : 11.5 : Demande de la Fondation du Rein :  
Marche et Course du rein 2021 – 15<sup>ième</sup>  
anniversaire;

**2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU**  
**1<sup>er</sup> MARS 2021**  
**RÉSOLUTION NO 140.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D': exempter le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2021.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

**3. APPROBATION DES COMPTES**  
**RÉSOLUTION NO 141.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois mars 2021, au montant de 84.879.75 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 119 123.75\$ \$ totalisant la somme de 204 003.50 \$, soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à en faire le paiement.

QUE les versements des salaires nets du mois mars 2021 soient acceptés au montant de 16 566.95 \$.

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

#### **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

#### **5. CORRESPONDANCE**

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.*

- Règlement de la MRC du Fjord no. 21.436,21-435 et 21-436
- Résolution 21.88
- Courriel de la FQM en date du 26 mars 2021
- Facture de la SQ 2021

#### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **6.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NO. 10 : CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ISOFOR INC. RÉSOLUTION NO 142.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement no. 10 de Isofor Inc. du 1645, avenue de l'Énergie, Alma G8C 1M7, tel que recommandé par M. Alexandre Simard, architecte, le tout en date du 31 mars 2021.

QUE la demande de paiement s'élève au montant de 102 617.95\$, et réparti de la façon suivante, à savoir :

Montant révisé du marché :	<b>1 916 022.21</b>
Montant payable à ce jour :	1 594 612.23
Montant déjà facturé (-) :	<u>1 491 997.28</u>
Montant de la présente demande :	<b>102 617.95\$</b>
(Taxes incluses)	

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite demande.

##### **6.2 ACCEPTATION DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉSOLUTION NO 143.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le certificat d'acceptation provisoire des travaux de construction – Centre

Communautaire, le tout selon la recommandation de M. Alexandre Simard, Architecte.

QUE le certificat d'acceptation provisoire est en date du 18 mars 2021.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité ledit certificat dont celle-ci a été faite le 18 mars 2021.

**6.3 ACCEPTATION DES DEMANDES DE PAIEMENT DE TETRA TECH. QI INC. POUR LES SERVICES DE SUVEILLANCE DE CHANTIER ET LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EN INGÉNIERIE – CENTRE COMMUNAUTAIRE**  
**RÉSOLUTION NO 144.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte les demandes de paiement de Tetra Tech Qi Inc. représenté par les factures no.60699404 et 60699461, le tout en date du 26 mars et 31 mars respectivement.

QUE les sommes suivantes soient autorisées pour paiement, à savoir :

No. 60699404	6 210.14\$
No. 60699461	4 024.12\$
Le tout taxes incluses	

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité à procéder au paiement tel que précisé.

**6.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION ET L'ATTRIBUTION DE CONTRAT**  
**RÉSOLUTION NO 145.21**

**ATTENDU QUE** la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (ci-après « la Loi ») est entrée en vigueur le 01 décembre 2017;

**ATTENDU QU'** aux termes de cette Loi est instituée l'autorité des marchés publics (ci-après « AMP ») dont le mandat vise entre autres l'examen des plaintes formulées dans le cadre d'un processus d'appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat d'une municipalité;

**ATTENDU QUE** les plaintes formulées doivent, avant l'examen de l'AMP, être traitées par la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (ou l'article 938.1.2.1 du Code municipal) exige qu'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées soit adoptée par la municipalité avant le 25 mai 2019;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de procéder à l'adoption de la présente politique afin de se conformer aux exigences légales;

**ATTENDU QU'** il y va de l'intérêt publique;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Jacques Gauthier;

**APPUYÉ PAR :** M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le politique de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication et l'attribution de contrat et ce tel que présenté le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture de la dite politique.

**QUE** le libellé de la politique soit inséré comme ici au long récit.

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire, M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer la dite politique séance tenante.

### **6.5 DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION ET L'ATTRIBUTION DE CONTRAT** **RÉSOLUTION NO 146.21**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Dany Gauthier;

**APPUYÉ PAR :** M<sup>me</sup> Eve Larouche;

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la nomination du ou de la titulaire du poste de directeur général et secrétaire-trésorier comme responsable de l'application de la politique faisant l'objet des présentes.

### **6.6 RATIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS – ACHAT DE MATÉRIELS DURABLES - 2021** **RÉSOLUTION NO 147.21**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Marc Lavoie;

**APPUYÉ PAR :** M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte et ratifie la demande de subvention faite au RLS pour le programme d'aide

financière pour l'achat de matériels durables, et ce tel que transmis en date du 8 mars 2021.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif à ladite demande.

**6.7 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO. 8917 DE GAGNÉ SPORTS AU MONTANT DE 2 995.84\$ PLUS TAXES POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS DURABLES – ACTIVITÉ PHYSIQUE**  
**RÉSOLUTION NO 148.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder au paiement de la facture no. 8917 au montant de 2 995.84\$ plus taxes et ce lorsque la livraison du matériel durable pour activité physique sera livrée à la municipalité.

**6.8 ENGAGEMENT MUNICIPAL POUR LE RESPECT DES BALISES DU PROGRAMME "BILAN DE SANTÉ MUNICIPAL" TEL QUE PRÉCONISÉ PAR LE RLS ET LA MRC DU FJORD DU SAGUENY**  
**RÉSOLUTION NO 149.21**

**Considérant que** le programme du RLS « bilan de santé » a principalement pour but de développer des projets porteurs et d'offrir un soutien professionnel aux municipalités rurales qui disposent de peu de ressources ;

**Considérant que** ce programme permettrait de développer une vision commune du développement du loisir et du sport dans notre municipalité ;

**Considérant** l'opportunité de recevoir un accompagnement professionnel pour guider une démarche de réalisation d'un portrait de l'ensemble des enjeux de loisirs et de sports de notre municipalité ;

**Considérant** l'occasion d'augmenter le financement pour la réalisation d'actions ou de projets et de répondre à un ou des besoins de nos citoyens ;

**Considérant** la possibilité de bonifier l'offre de services de qualité et/ou les infrastructures dans notre municipalité ;

**Considérant que** ce programme permettrait de développer de l'expérience et des connaissances dans la réalisation de projets en loisirs, en sports et en plein air ;

**Considérant que** cet accompagnement par le RLS permettrait à notre population de bouger davantage, de renforcer le sentiment d'appartenance et possiblement d'attirer de nouvelles familles ;

**Considérant que** la municipalité sera maître d'œuvre, à la suite de l'évaluation des besoins, de choisir et de prioriser les actions ou les projets qu'elle voudra développer ;

**Considérant que** le RLS a une expertise en loisir et qu'il pourra offrir un soutien au comité de citoyen pour la planification et le suivi tout au long du processus et qu'il représente un acteur neutre qui pourra guider le comité lorsque des enjeux ou des difficultés se présenteront ;

**Considérant qu'**une évaluation des résultats sera effectuée à la fin de l'accompagnement et que l'ensemble des connaissances acquises pourra être transférées à l'ensemble des municipalités rurales du Saguenay-Lac-St-Jean ;

**En conséquence**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-de-Bourget accepte et engage la municipalité, si elle est sélectionnée, sur une période maximale de douze (12) mois à respecter les balises du programme « bilan de santé » soit de :

- 1- Dresser, avec le RLS, le portrait des enjeux actuels sur l'activité physique, le bénévolat, les camps de jour, les infrastructures, le loisir culturel, le plein air et le sport, via une démarche structurée sous forme de « bilan de santé » ;
- 2- Contribuer à la mise en place d'un comité de travail composé de spécialistes et de citoyens ;
- 3- Identifier, en collaboration avec le RLS, des actions ou projets à réaliser afin de répondre adéquatement aux enjeux soulevés dans le bilan de santé ;
- 4- Réaliser toutes les étapes de conceptualisation des actions ou projets sélectionnés (planification, conception, réalisation, aménagement, opérations, utilisation et bilan) ;
- 5- Déposer des demandes d'aides financières dans d'autres programmes, si les actions ou projets identifiés ont des besoins supérieurs à l'aide octroyée par le RLS.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**6.9 ACCEPTATION ET APPUI POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME – FONDS T.P.I. ET AUTORISATION DE SIGNATURE - MISE EN VALEUR DU SENTIER DES MARAIS**  
**RÉSOLUTION NO 150.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de présenter une demande de subvention au Programme de mise en valeur des T.P.I., pour le projet de développement du sentier des Marais, le tout tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Lisette Simard, agente de développement à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ladite demande.

**6.10 AUTORISATION DE PAIEMENT : SERVICE PROFESSIONNEL LES MAÎTRES D'ŒUVRES – FACTURE 21-48 : TRAVAUX AU CENTRE**  
**RÉSOLUTION NO 151.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de Les Maîtres d'œuvres représenté par M. Alexandre Simard, Architecte

QUE la demande selon la facture no, 21-48 au montant 2 211.06\$, taxes incluses.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité à procéder au paiement tel que précisé.

**6.11 ACCEPTATION : FORMATION ADMQ – LA GRANDE WEBDIFFUSION : 2021**  
**RÉSOLUTION NO 152.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder à l'inscription de M. Michel Perreault pour la formation en Webdiffusion qui aura lieu les 15,16 et 17 juin 2021, tel que proposé par l'ADMQ.

QUE les frais d'inscription au montant de 458.75 \$, taxes incluses soient autorisés pour paiement.

**6.12 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TOILES SOLAIRES – CENTRE COMMUNAUTAIRE**  
**RÉSOLUTION NO 153.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition la plus avantageuse soit Vénitienne 83 Inc., pour la fourniture et l'installation de toiles solaires pour le Centre Communautaire, et ce selon

QUE la proposition au montant de 3 328.00 plus taxes applicables soit acceptée.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à la commande, le tout à l'intérieur du projet d'investissement du Centre Communautaire.

## **7. VOIRIE MUNICIPALE**

### **7.1 ACCEPTATION DE LA MAJORATION DE LA PRIME DE GARDE MUNICIPALE – VOIRIE** **RÉSOLUTION NO 154.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder à la majoration de la prime de garde municipale.

QUE la prime actuelle de 1.00\$ de l'heure pour 40 heures par semaine soit augmentée à 2.00\$ de l'heure et ce à partir du 29 mars 2021.

### **7.2 DEMANDE DE M. CYRILLE LAPOINTE DU 222, CHEMIN DU ROYAUME** **RÉSOLUTION NO 155.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt la demande de M. Cyrille Lapointe domicilié au 222, Chemin du Royaume, le tout en date du 232 mars 2021.

QUE la demande de révision de la tarification pour déneigement soit portée à l'étude auprès du conseil et ce, avant la prochaine fixation de la tarification de la période hivernale 2021/2022.

### **7.3 ACCEPTATION DU DEVIS ET AUTORISATION DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC : ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES - VOIRIE** **RÉSOLUTION NO 156.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le devis d'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues, tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le déclenchement de la procédure d'appel d'offres sur le site SEAO, le tout selon la réglementation en vigueur.

## **8. URBANISME**

### **8.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 376.21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE DONNER SUITE À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET À LA MODIFICATION APPORTÉE EN CONSÉQUENCE À SON SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT** **RÉSOLUTION 157.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le premier projet de règlement no. 376.21, ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin de donner suite à la demande de portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement.

### **8.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 377.21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 305.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR, AFIN DE DONNER SUITE À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET À LA MODIFICATION APPORTÉE EN CONSÉQUENCE À SON SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT** **RÉSOLUTION 158.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le premier projet de règlement no. 377.21, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 305.14 et ses amendements en vigueur, afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement.

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au dossier et à poursuivre les étapes d'adoption selon la réglementation en vigueur.

### **8.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 378.21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT SOUS LE**

**NUMÉRO 306.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR, AFIN DE  
DONNER SUITE À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET À LA MODIFICATION  
APPORTÉE EN CONSÉQUENCE À SON SCHEMA  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ  
RÉSOLUTION 159.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le premier projet de règlement no. 378.21, ayant pour objet de modifier le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement sous le numéro 306.14 et ses amendements en vigueur, afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au dossier et à poursuivre les étapes d'adoption selon la réglementation en vigueur.

**8.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO.  
379.21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME SOUS LE NUMÉRO  
304.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR  
RÉSOLUTION 160.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le premier projet de règlement no. 379.21, ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme sous le numéro 304.14 et ses amendements en vigueur.

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au dossier et à poursuivre les étapes d'adoption selon la réglementation en vigueur.

**8.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO.  
380.21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE SOUS LE  
NUMÉRO 305.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR  
RÉSOLUTION 161.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le premier projet de règlement no. 380.21, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage sous le numéro 305.14 et ses amendements en vigueur

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au dossier et à poursuivre les étapes d'adoption selon la réglementation en vigueur.

**8.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 381.21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE SOUS LE NUMÉRO 310.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**  
**RÉSOLUTION 162.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le premier projet règlement no. 381.21, ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble sous le numéro 310.14 et ses amendements en vigueur

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au dossier et à poursuivre les étapes d'adoption selon la réglementation en vigueur.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DU RAPPORT D'ANALYSE SUR LA VULNÉRABILITÉ POUR LE PRÉLEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET (X2105069) – ENGLOBE, M. DAMIEN LE GALL ET M. SIMON BOUCHAND.**  
**RÉSOLUTION 163.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt le rapport d'analyse sur la vulnérabilité pour le prélèvement d'eau souterraine sur le territoire de la municipalité.

QUE le conseil mandate M. le maire et la direction générale a rencontré les représentant de la firme Englobe afin de discuter du contenu et des conclusions dudit rapport.

**9.2 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE PLOMBERIE D. VILLENEUVE POUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAUX**

### **RÉSOLUTION 164.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition à titre budgétaire de Plomberie D. Villeneuve pour l'installation de compteurs d'eaux dans les résidences qui ont été ciblées.

QUE la proposition au prix de 400.00 \$ plus taxes applicables soit acceptée, le tout à titre de dépenses contrôlées.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au dossier.

### **9.3 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE SERVICE DE NORDA STELO : PRÉPARATION ET CONFECTION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIQUE POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – NOUVELLES INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.** **RÉSOLUTION 165.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Norda Stelo représenté par M. Normand Villeneuve, ing., pour la préparation et confection du devis d'appel d'offres publique pour services professionnels en ingénierie – nouvelles installations d'assainissement des eaux usées tel que présentée.

QUE la proposition ci-après décrite soit acceptée, à savoir :

Rédaction du devis d'appel d'offres pour l'ingénierie préliminaire : 9 100\$

Appel d'offres aux firmes d'ingénierie et comité de sélection de l'adjudicataire : 3 800\$

QUE la proposition au prix total de 12 900\$ plus taxes applicables soit acceptée, le tout à titre de dépenses contrôlées.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé former le comité de sélection, le tout selon la réglementation en vigueur et à signer tout document relatif au dossier.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE**

NIL

**11. INVITATION / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES**

**11.1 ACCEPTATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2021 : COMITÉ JARDIN DE ST-CHARLES-DE-BOURGET**  
**RÉSOLUTION NO 166.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le versement de la contribution 2021 au comité Jardin de Saint-Charles-de-Bourget au montant de 1 500\$, le tout à l'intérieur du budget 2021.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement.

**11.2 ACCEPTATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2021 : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE ST-CHARLES-DE-BOURGET**  
**RÉSOLUTION NO 167.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le versement de la contribution 2021 à la Société de développement de St-Charles-de-Bourget au montant de 1 700\$, le tout à l'intérieur du budget 2021.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement.

**11.3 DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-AMBROISE – RÉTRO SHOW EN BOÎTE 2021**  
**RÉSOLUTION NO 168.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de contribuer à la campagne de financement 2021 du Club optimiste de Saint-Ambroise lors de leur activité du Rétro-Show en boîte.

QUE la municipalité de St-Charles-de-Bourget accepte de verser la somme de 75.00\$, le tout à l'intérieur du budget 2021 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite un franc succès lors de l'activité de financement.

**11.4 DEMANDE DE M. BERTRAND COUTURE**  
**RÉSOLUTION NO 169.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>ME</sup> Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt la lettre de M. Bertrand Couture reçu au bureau municipal le 30 mars 2021 et concernant une demande de renouvellement de l'entente de passage du sentier sur le lot 26 (5 682 257).

QUE la présente demande soit transmise pour étude.

**11.5 DEMANDE DE LOCATION : TOURNOI DE BALLE LES 20-21-22 ET 23 MAI 2021.**  
**RÉSOLUTION NO 170.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>ME</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de location du terrain de balle lors du Tournoi organisé par M. Paul-André Harvey et son comité pour les 20-21-22 et 23 mai prochain.

QUE la tarification de la location soit établie à 40.00\$ par jour.

QUE la location soit assujettie aux conditions suivantes, à savoir :

- Utilisation du terrain de balle incluant la cabane du marqueur à proximité : obligation de garder les lieux propres et les remettre en bon état;
- Utilisation de l'équipement de marquage et de nivellement – responsabilité du locataire;
- Responsabilité de ramasser les ordures;
- Obtention d'un permis d'alcool selon la réglementation en vigueur et frais de la SOCAN sous la responsabilité du locataire;
- Dépôt d'une preuve d'assurance responsabilité civile, minimum 2 millions;

QUE la location pour les dates du 20-21-22 et 23 mai prochain est sujette à l'autorisation pour la tenue de cet évènement de la part de la Santé publique du Québec.

QUE le locataire soit avisé que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne se tient pas responsable de mesures sanitaires pouvant être exigées par la Santé publique, ni en ce qui concerne tout bris ou blessures dont la responsabilité incombe au locataire et également, ce dernier doit contrôler toutes les personnes qu'ils laissent entrer sur le terrain, s'assurer de ne pas nuire au voisinage et de respecter tous les règlements et les lois.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les arrangements jugés nécessaires avec le service des loisirs et le locataire.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE SERVICE PROFESSIONNEL – LES MAÎTRES D’ŒUVRE ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION D’UN NOUVEAU BÂTIMENT DE SERVICE POUR LE SECTEUR DE LA MARINA** **RÉSOLUTION NO 171.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Les Maîtres d’œuvre Architectes, représenté par M. Alexandre Simard architecte pour la préparation et confection d’un plan et description technique pour le projet de construction d’un nouveau bâtiment de service dans le secteur de la Marina.

QUE la proposition ci-après décrite soit acceptée, à savoir :

Plan d’aménagement préliminaire et évaluation budgétaire : 2 750\$

Plan d’aménagement détaillé et bordereau de soumission : 5 750\$

QUE la proposition à titre forfaitaire au prix total de 8 500\$ plus taxes applicables soit acceptée.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au dossier.

### **12.2 PROJET D’IMPLANTATION D’UNE GARDERIE CPE SUR LE TERRITOIRE** **RÉSOLUTION NO 172.21**

CONSIDÉRANT QU’ un des objectifs de la politique familiale de la municipalité est d’assurer un milieu favorable au développement de la famille et de contribuer à l’amélioration des services en faveur des familles;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Les Petits Cailloux c’est montré intéressé à être le promoteur du projet de développement d’une installation à Saint-Charles-de-Bourget;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie la demande d'installation du CPE Les Petits Cailloux sur le territoire de la municipalité.

QUE La Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accompagne le CPE Les Petits Cailloux dans ses démarches

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à collaborer avec le CPE Les Petits Cailloux dans la recherche de locaux et/ou la construction de celui-ci afin de doter la municipalité de ce service primordiale pour les jeunes familles.

**12.3 AUTORISATION AU MAIRE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM À PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT**  
**RÉSOLUTION NO 173.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à l'embauche d'une personne au poste de secrétaire-trésorier adjoint en considération que le poste sera vacant le 19 avril prochain.

**12.4 APPUI AU PROJET GNL ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE**  
**RÉSOLUTION NO 174.21**

**CONSIDÉRANT** que le projet de GNL-Énergie Saguenay constitue le plus gros projet d'investissement privé de l'histoire du Québec;

**CONSIDÉRANT** les immenses retombées économiques de plus de 2.1 milliards de dollars pour la région qu'engendre ce projet de 14 milliards;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de carboneutralité de l'usine de liquéfaction du gaz naturel, une première mondiale pour ce type d'industrie;

**CONSIDÉRANT** que le Ministre de l'Environnement M. Benoît Charrette fait de l'acceptabilité sociale l'une des trois conditions pour délivrer le certificat d'autorisation environnementale (C.A.) à l'entreprises Énergie Saguenay;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget et les membres du conseil municipal considère le projet GNL-Énergie Saguenay comme étant SOCIALEMENT ACCEPTABLE.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes, à savoir;

M. François Legault, Premier Ministre du Québec;  
M. Benoît Charrette, Ministre de l'environnement;  
M. François Tremblay, Député de Dubuc;  
M. Gérald Savard, Préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à GNL-Énergie Saguenay.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été soulevée.

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20h01.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 6 avril 2021.

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

M. Bernard St-Gelais  
Maire

M. Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier par  
intérim.

\*\*\*\*\*